



**Arrêté portant désignation d'un représentant du maire  
à la Commission de délégation de service public (CDSP)  
de la Ville de Mayenne**

**ARRÊTÉ N° 2026/AG/24 en date du 24 avril 2026**

**Le Maire de la commune de Mayenne,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18,

**Vu** la délibération en date du 9 avril 2026 validant l'élection des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP),

**Considérant** que la tenue régulière de ladite CDSP est conditionnée à la présence d'un représentant de M. le Maire en cas d'absence de celui-ci,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Mme Véronique HOVART. 5<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée pour assurer la présidence de la Commission de délégation de service public en cas d'absence de Monsieur le Maire.

**Article 2 :**

Mme Véronique HOVART. 5<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée à l'effet de signer tous les documents relatifs à cette délégation (convocation de la CDSP, procès-verbal de réunion et tous les courriers afférents) en cas d'absence de Monsieur le Maire.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 4 :**

M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché, transmis aux services concernés et notifié à l'intéressée.

Mayenne, le 24 avril 2026

Le Maire,  
Adrien MOTTAIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adrien Mottais', is located below the printed name of the Mayor. The signature is stylized and cursive.